



# La Mure Argens



# Edito d'Alain Delsaux

## Table des matières

- Vie Associative
- Vie Locale
- Travaux 2016
- CCAPV
- Vie Solidaire

## L'état civil

- Naissance Zoé DEGLETAGNE 10/09/16
- Juliette BERT 24 /12 /16
- Mariage Christophe BENOIT et Véronique MARIEN le 30/03 /16.
- Sylvain RICHARD et Aurélie FAYET le 18 /07/16.
- Décès Madame Jacqueline PONZANELLI Epouse SCASSOLA le 27/01/16.

## ► Le mot du maire

Chers Administrés

Nous ne pouvons commencer 2017 sans avoir une pensée pour l'année que nous venons de traverser. Une année marquée par des événements à jamais inscrits dans l'histoire de notre pays.

Au-delà de nos émotions lors du sanglant attentat du 14 Juillet à NICE, nous souhaitons réaffirmer les valeurs de notre République. Il ne s'agit pas de lutter contre l'homme, mais de lutter contre l'ignorance, les extrémismes, la peur, le repli sur soi.

Et cela nous le pouvons au quotidien ; chacun d'entre nous, en faisant preuve de discernement, d'écoute, d'altruisme. Nous devons être vigilants pour construire ensemble une humanité où dialogue, tolérance et savoir sont des valeurs partagées. Nous devons être solidaires, respectueux les uns des autres.

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où s'expriment des projets et des vœux.

C'est aussi l'occasion de faire un bilan d'étape. Après 3 ans de mandat et pour résumer en quelques mots l'action du Conseil Municipal, je dirai qu'avec l'ensemble des élus, nous avons l'ambition d'agir pour tous. C'est un chemin long, passionnant mais difficile, vous le savez, nous évoluons dans un contexte économique général de crise et une raréfaction des aides publiques.

Dialogue et concertation sont les maîtres mots que j'avais souhaités en 2014.

J'adresse ici même mes remerciements à l'ensemble des élus pour leur loyauté et leur engagement, ensemble nous avons privilégié ces principes lors des conseils municipaux.

Ce dialogue et cette concertation concernent aussi nos associations ; elles sont écoutées, associées et leurs demandes sont, dans la mesure de nos possibilités, prises en compte. Vous êtes le poumon de ce Village et je tiens à féliciter l'armée de bénévoles pour vos actions et votre efficacité.

Merci également au personnel communal, Marie Pierre, notre Secrétaire de Mairie, dont le travail et le professionnalisme ne sont plus à démontrer. Stéphane, qui a redonné à la Commune la valeur et la vision du travail bien fait ainsi qu'à Manu qui depuis le 2 Novembre est venu renforcer nos effectifs grâce à une mutualisation avec nos voisins d'Allons, pour 2 jours par semaine, ainsi qu'à Candy qui permet de maintenir nos locaux administratifs et notre salle

polyvalente dans un parfait état de propreté.

Sur le plan local, de grands bouleversements se sont ou sont en train de s'opérer.

Je ne citerai que le regroupement des 5 Communautés de Communes au 1er Janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRE.

La Communauté de **Communes, ALPES PROVENCE VERDON « Sources de Lumière »** est née.

Avec ses compétences, sa fiscalité, le regroupement des personnels, le travail en si peu de temps est titanesque.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « **PLUi** », dont le lancement a eu lieu le 24 Novembre dernier.

Bref, une année une nouvelle fois bien remplie avec des travaux importants réalisés ou en cours de réalisation, au-delà d'une bonne gestion communale avec un soutien appuyé de la Région PACA, ces douze derniers mois auront permis de produire et de lancer des réalisations et des projets déterminants pour l'avenir de la Commune ; vous les retrouverez dans ce bulletin et j'aurai l'occasion de vous les préciser lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu **le VENDREDI 13 JANVIER 2017 à 18h30** à la salle polyvalente.

Avant de conclure cet édit qui, s'il est trop long va m'attirer les foudres des membres de la Commission Communication que je félicite au passage, qu'il me soit permis de vous souhaiter une bonne année, en ayant une pensée pour celles et ceux qui ont perdu un proche au cours de l'année 2016, mon soutien pour celles et ceux qui luttent contre la maladie, la solitude ou la précarité.

Même s'il paraît difficile, regardons ensemble l'avenir avec sérénité, ambition et enthousiasme.

Bonne et heureuse année 2017.

Alain DELSAUX  
Maire de LA MURE-ARGENS



# La Vie Associative

## ► Verdon-info

L'Association Verdon-info, Créer une association média sur notre territoire est une idée qui peut paraître saugrenue et atypique. Je ne cache pas que peu de gens y ont cru au début de l'aventure, voire peut-être que certains n'ont toujours pas compris tous les avantages et subtilité d'un espace participatif. Pourtant les résultats sont bien là, les chiffres parlant d'eux-mêmes. En 2007, départ du concept, vous étiez 3 000 visiteurs par mois et en 2016 entre 13 000 et 15 000 internautes sont venus consulter avec même une pointe de 17 000 en janvier. 2016, sera une année riche en informations, les demandes ayant fusé de tout le territoire. Il n'aura pas été toujours simple de me rendre libre et surtout de rédiger des articles ou de réaliser des reportages vidéo pour toutes ces demandes. Verdon-info c'est aussi les autres Coprésidents, Odile pour St André les Alpes avec la correction des textes et l'aide pour le journal numérique produit chaque mois avec un récapitulatif des informations partagées sur nos sites internet. Fernand le super actif qui nous régale avec ses articles et informations sur le secteur de Barrême. Verdon-info c'est aussi tous ceux qui ont trouvé la grande utilité de la participation active à leur information en nous adressant des articles et des photographies. La liste est grande, mais elle pourrait être encore bien plus importante avec un partage qui resterait simple et logiquement bénéfique à chacun.

La création de l'association a permis de soulager les investissements personnels sur les diverses rubriques (serveur internet, matériel performant...) En 2016 nous avons eu la subvention de la Mairie de la Mure Argens, de la commune de Colmars les Alpes, de Senez, de Norante, de la CCMV (sur présentation de facture) et aussi quelques adhésions personnelles (5). J'ai également proposé des adhésions réciproques pour les associations, une idée qui a surpris mais qui a fonctionné avec plusieurs d'entre elles. Notre association devient une référence sur le partage informel transversal, mais le travail ne s'arrête pas à des publications sur nos espaces c'est aussi des transmissions à d'autres médias comme les journaux... L'ensemble des rédacteurs nous permettent de mettre en ligne une centaine d'articles tous les mois. L'information locale est une belle aventure, qui donne le loisir de partager le travail des créatifs, des acteurs locaux, des associations dynamiques, des communes, des bénévoles... ceux de la Mure et d'Argens, si assidus, n'étant pas les derniers. Plein de choses pourraient encore être dites, ce sera pour une prochaine fois. Place aux autres associations du Village.

Le co-président fondateur Christian Reboul

## ► Le Riou.

L'Association LE RIOU est née le 23 Août 2001, à l'initiative de quelques habitants du Village, pour la plupart jeunes retraités, avec en chef de file, un certain PIERRE HURTEVENT, venu avec femme et enfant d'une contrée au climat peu attrayant, bien décidé certes, à couler des jours heureux à La Mure, sous le soleil azuréen de notre Belle Provence, mais aussi à promouvoir le vivre ensemble... Tout naturellement, il fut le Président - Fondateur et ... 15 ans plus tard : qui est toujours aux manettes ??? Lui - preuve s'il en est, que lorsqu'on réussit, on est réélu !!!

Le but premier de « Pierrot » était d'apporter un peu de vie à ce Village, désormais le sien, de favoriser des rencontres permettant à tous ceux qui le désiraient de partager des moments de convivialité à travers d'activités décidées d'un commun accord : voyages, repas dansants, animations... bref comme le disent nos statuts fondateurs : » toutes activités à caractère culturel, récréatif et de loisirs ».

Si à l'époque l'Association était davantage orientée vers des loisirs de sortie, elle a connu un nouveau souffle en Octobre 2003, avec la création d'un « CERCLE » dans un local de l'Ancienne Mairie, puis dans un local tout neuf à partir de Novembre 2011, après les travaux de

rénovation de l'immeuble, le tout mis gracieusement à notre disposition par la Municipalité.

Depuis lors, ce Cercle rythme la vie quotidienne de l'Association, puisqu'il permet aux adhérents de se retrouver chaque après-midi – surtout l'hiver – autour d'une partie de cartes – contrée, rami ... - agrémentée de quelques boissons chaudes ou froides et enfin d'un petit « apéro » clôturant la soirée pour ceux qui le désirent.

Parfois, nous organisons un repas à thème, histoire de renforcer encore et toujours, ces liens de convivialité et d'amitié.

La porte est grande ouverte à tous ceux qui voudraient venir nous rejoindre. N'hésitez pas à franchir le seuil, venez voir, on y passe de bons moments ensemble...

L'Association qui compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents, est comme vous le savez, à l'initiative, tout au long de l'année, de bon nombre de manifestations dans le Village. Le Réveillon du jour de l'An, le Carnaval des enfants, la fête des Voisins, la fête de la ST Jean, Le Marché de Noël, les lotos ... etc et tout récemment la fête du Pain, manifestation très réussie, en partenariat avec Béatrice Derval Présidente de l'Association « MURA, CULTURE et PATRIMOINE ».

De même, des membres dirigeants du Riou prêtent aussi main forte à la fête du 15 Août, au côté de l'Association « Le COMITE des FETES » organisatrice de ces festivités, répondant en cela au souhait de notre Maire Alain DELSAUX, qui voudrait voir les Associations du Village, unies dans l'organisation conjointe de manifestations.

Pour notre part, nous y sommes très favorables, car c'est en mettant ensemble nos forces, nos idées et notre savoir-faire, que nous réussirons à pérenniser nos actions.

Enfin, un grand coup de chapeau au précieux travail de communication effectué par notre « Crieur » des temps modernes version VERDON-INFO. Toujours présent à nos côtés, CHRISTIAN met en lumière – et en images – sur sa vitrine virtuelle, les manifestations programmées et organisées sur La Mure-Argens par nos Associations.



# La Vie Associative

## ► Mura Culture et Patrimoine

L'association pour la rénovation de l'église et de la chapelle Saint Joseph à La Mure Argens (date de naissance le 2 août 1985) a été rebaptisée en 2015 L'association Mura, Culture et Patrimoine afin d'élargir le champ des actions.

Nous confirmons à ce jour le bon fonctionnement de certaines activités :

- \* Le projet de rénovation de la Chapelle Saint Joseph avance et une demande de souscription est en cours d'élaboration.
  - \* La fête du pain en association avec le Riou depuis deux ans à rencontrer un vif succès auprès des enfants autour des ateliers, brioches, biscuits, chaussons, et tartes. Les adultes enchantés de les accompagner, repartaient avec du bon pain cuit au feu de bois et pétri avec de la farine bio du moulin Pichard de Malijai.
  - \* Lors de la dernière fête des Journées Provençales de Saint André sur l'initiative du pays Gourmand, l'atelier- pâtes fraîches (spaghettis, tagliatelles) a ravi adultes et ados.
  - \* Le projet Diaporama a démarré avec « L'immensément petit » de Marylin nous plongeant au cœur des fonds sous-marins, découverte des petits spécimens rares du monde aquatique. Suivait le diaporama de Béatrice « Sédentarisation des populations de l'Himalaya », ce reportage cible l'engagement d'un couple indien qui par la création d'écoles de tissage soie et laine de haute qualité ont su procurer du travail à des milliers de personnes.
- Nous attendons toutes propositions rigoureuses.
- \* Le don d'une bonne trentaine de photos noir et blanc par Monsieur Bonnefoy et de photothèque ancienne nous a donné l'envie de recueillir à partir de la sélection d'une quarantaines de ces plaques, et illustrations le témoignage des anciens du village. Ces photographies ouvrent un large panorama sur la vie rurale de la Mure de 1904 à 1960.



## ► Comité des Fêtes La Mure

Les animations votives sont des moments festifs incontournables et importants pour maintenir la tradition dynamique des festivités. En 2016, la procession du 15 août entre les deux églises a pu avoir lieu de nouveau le jour du 15 août, à l'issue de l'office. Une tradition qui est inscrite dans l'histoire de notre village avec des souvenirs glanés dans la mémoire des anciens, des photographies et même certains récits en cours de sauvegarde pour un futur livret. Cette procession fournit de nouveaux éléments au comité des fêtes qui sait partager harmonieusement l'attractivité, les innovations et les traditions religieuses locales.

Le bilan du comité des fêtes nous est communiqué par Marine Fhal. Après une année de mise en place et de réflexion, la fête patronale s'est déroulée à la perfection. En effet, le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous et de très nombreuses personnes se sont mêlées à l'équipe pour nous aider. La zumba était programmée pour sa deuxième année ce qui fit le plus grand bonheur de nos sportifs et surtout des sportives. Le stand des gaufres fut apprécié de nos gourmands, petits et grands. Nos amis boulistes, nombreux, ont répondu une fois encore présents.

N'oublions pas les jeux gonflables pour les enfants et notre super animateur et magicien Sylvain. DJ Sono 13 et Mélodie Misikia ont su enflammer la place Declastre jusqu'au bout de la nuit. Enfin et pour clore la fête en beauté, pas moins de 180 convives ont participé à l'Aïoli sous l'ombrage du platane plusieurs fois centenaire. Merci à tous et à l'année prochaine.



## ► Association Culture et Loisir du Village d'ARGENS

Cette Association a été créée en 1999 par quelques amoureux du village afin de pouvoir œuvrer pour la restauration et la remise en état des monuments emblématiques du village ; elle a édité un livret sur l'histoire ancienne et récente du village et sur ces habitants. Elle égaye chaque année, les 14 juillet et 15 août, la place du village s'anime avec de multiples activités festives qui a vu jusqu'à 150 personnes faire la fête. Nos principales réalisations sont la restauration et la remise en route du four à pain, le lavoir, les plaques des rues, la croix du centenaire... Sans oublier que nous avons participé à la réfection de la nouvelle toiture de l'Eglise et au changement du cadran de l'horloge.

# Vie locale

## ► Des stages de teintures végétales à La Mure

Béatrice Derval, Artiste-peintre, vous propose des stages de teintures végétales. Sur deux jours, vous découvrirez de nombreuses techniques : fabrication d'un pochoir, création d'un nuancier, ... les stages sont ouvert aux enfants à partir de 7 ans en extra scolaire le vendredi après-midi. Le déjeuner se prend sur place et un hébergement est possible. Réservations et contact au 06 24 36 15 64 ou [beatrice.derval@hotmail.fr](mailto:beatrice.derval@hotmail.fr). Plus d'infos sur <http://www.teintures-vegetales.fr>.



## ► Chambre d'hôte Mas du Colombier

Le Mas du Colombier,

Situé à la sortie de la La Mure, en direction des stations du Val d'Allos, le Mas du Colombier propose un service sous forme de bed and breakfast. L'établissement se compose d'une vingtaine de chambres. Pascal d'Orlan de Polignac en fait la promotion depuis le mois d'avril 2015 en s'appuyant sur les services qu'il propose: Piscine, terrain de pétanque, salle de cinéma, tennis de table et petit déjeuner maison. Les atouts touristiques de notre territoire, activités nautiques, pêches, randonnées, sports aériens, agility, lui permettent aussi de valoriser son activité et d'attirer tout type de public. Le Mas du Colombier est ouvert toute l'année.

Mas du Colombier - Route d'Allos - RD955 - 04170 LA MURE ARGENS  
- (33) 6.86.91.59.04.  
[masducolombier@gmail.com](mailto:masducolombier@gmail.com)



## ► Le camping de L'Adrech

Situé au croisement de la route d'Allons.

Ce camping 2 étoiles familial, calme et reposant dispose de 47 emplacements et 7 mobil home.

En services et équipement, il y a un accès direct au Verdon, un terrain de boules, une table de ping-pong, une piscine ouverte en juillet et août, un barbecue collectif ...

Le bar snack, est ouvert d'avril à fin octobre et propose plats, glaces, frites, pizzas sans oublier la fameuse salade de l'ADRECH, à consommer sur place ou à emporter .

Le camping dispose du label Qualité tourisme et est ouvert toute l'année. Philippe et Françoise Cornic vous y accueillent depuis 2003.

Camping l'ADRECH - Route du pont d'Allons - 04170 La Mure Tel : +(33) 6 83 95 13 02 - Contact : [contact@adrech.com](mailto:contact@adrech.com) [www.adrech.com](http://www.adrech.com)



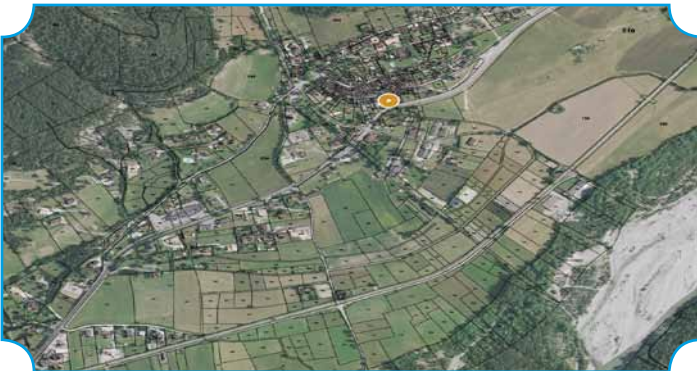
# Vie Locale

## ► Les canaux d'arrosage

Les canaux d'arrosage alimentés par les deux rivières le Verdon et l'Issole permettent l'irrigation d'une grande partie des parcelles de notre village. Ce n'est pas le seul usage des canaux qui peuvent aussi être utiles pour l'étalement des eaux de pluies ; leur entretien reste donc important et judicieux. Il suffit de demander aux villages qui n'en ont plus. En 2016, les deux présidents ayant démissionné, la relève s'est mise en place avec l'élection de Frédéric Mistral pour le Verdon et Fabien Gibert pour l'Issole.

L'entretien de ces outils demande parfois de la solidarité car les machines nous facilitent la vie mais ne peuvent pas tout faire à la perfection. Les engins ne sont pas toujours adaptés à certains curages du fait de leur poids important. Le nettoyage manuel n'est pas très compliqué et ne demande pas de gros efforts, seulement du temps et de la bonne volonté pour les secteurs où la machine est trop impactante.

L'irrigation implique aussi que chacun soit solidaire et que les mises en eau tiennent compte de tous les propriétaires cotisants. En effet, chaque propriétaire de parcelle irrigable doit s'acquitter d'une somme pour son entretien. Il faut donc le même droit soit accordé à tous les cotisants. Ne doutons pas que les présidents sauront s'entendre pour apporter toutes les solutions nécessaires à la satisfaction des cotisants de ces deux associations.



## ► Recensement 2017

Recensement de la population en 2017

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous. Le recensement se déroulera **sur la MURE ARGENS du 19 janvier au 18 février 2017.**

Le recensement est utile à tous. Déterminant la population officielle de chaque commune, il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. De ces chiffres, découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des décisions s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe ! Le recensement, c'est simple : répondez par Internet comme déjà 4,1 million de personnes.

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous

muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir par vos soins ; il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

– Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne », utiliser votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Il figure sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

– Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Vous pouvez également renvoyer les documents à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE

Le recensement en ligne, encore plus simple, a permis en 2016 d'économiser plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées. Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans la base de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès au questionnaire (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.



# Vie Locale

## ► Marie Maurin, Maire de la Commune de la Mure, de 1947 à 1949

Nous allons vous conter une histoire locale qui montre bien que la fonction de maire a toujours été sujette à de multiples aléas. Les affaires communales ne sont jamais un long fleuve tranquille. Dans les années 1946-1947, les choses n'étaient pas vraiment simples, les ambitions, les pressions étaient différentes mais bien réelles tout de même. L'aspect financier était tout autre, mais tout de même très présent pour les différentes décisions à prendre pour le bon fonctionnement de la vie communale. En ce temps-là, il fallait savoir se débrouiller seul pour résoudre les problèmes au cœur des villages et souvent mettre en action la solidarité active de chacun. À cette époque, peu de femmes en France ont tenu les rênes d'une commune, ayant ainsi accès aux décisions importantes au niveau du département qui s'appelaient à l'époque Basse Alpes. Ce fut le cas de Marie Maurin, maire de la commune de la Mure de 1947 à 1949 dans un contexte assez particulier.

Au départ, ce n'était pas vraiment son intention première. En 1946, elle est élue conseillère avec 85 % des voix. Dès son élection, elle seconde le maire Joseph Couillet dans les différentes actions ou écritures des fonctions municipales. Certaines rumeurs (les rumeurs ont toujours existé...) jetant un peu le trouble au sein du Conseil municipal, le maire, petit à petit, sous la pression de ses administrés, se désintéressa de sa fonction. La conseillère prenait alors le relais pour mener à bien les affaires courantes et les différentes obligations du maire de l'époque. En 1947, Joseph Couillet démissionnant, le problème devenait compliqué. Certains ne voulaient pas assumer cette responsabilité de premier magistrat, bien qu'à l'époque, toutes les normes actuelles n'existaient pas et que la plupart des citoyens soient très souvent en capacité de se débrouiller par eux-mêmes. Cependant, la responsabilité demeurait tout de même présente. Pour d'autres, c'était plutôt par amour-propre, car ils avaient été évincés lors des élections précédentes. Le sous-préfet vint au village pour amorcer des solutions pérennes avant le rattachement obligatoire au village le plus proche en cas d'échec. Il rencontra donc Madame Maurin pour la décider puisqu'elle remplissait déjà cette fonction dans l'ombre de l'ancien maire. Elle avait hésité, se trouvant enceinte de sa dernière fille (Danièle). Cependant, pour éviter le rattachement à St André les Alpes, elle prit la décision d'accepter cette responsabilité à condition de trouver un bon secrétaire pour la seconder. Ce fut Monsieur Garcin greffier à St André les Alpes.

Les premiers travaux furent engagés avec le toit du lavoir qui était en très mauvais état. La remise en état s'élevait à 15 000,00 F Les années suivantes ne furent pas faciles. Les mentalités de l'époque n'appréciaient pas vraiment de donner le pouvoir aux femmes. Madame Maurin avait repris dans ce même temps l'ancienne épicerie du village et tenait, avec le dépôt de tabac, de la droguerie, de la confiserie... Ses collègues du conseil municipal lui reprochaient notamment l'incompatibilité entre le dépôt de tabac et sa fonction de maire. Elle démissionnera en 1949 mais restera au sein du conseil municipal comme conseillère avec assiduité. On comprend bien que Marie Maurin avait du caractère, de la persévérance, du sens pratique et le sens des affaires avec une certaine facilité d'écriture et de la gestion administrative. Toutes ces actions, toutes ces initiatives prenaient sans doute beaucoup de temps et les travaux ménagers devaient être partagés par d'autres jeunes personnes tout aussi motivées et impliquées que leur mère.



Marie Maurin, La Mure Argens, le quartier du Colombier lors de la coupe de lavande



► La Grand Rue

# Travaux 2016

## Travaux 2016

En termes de travaux, l'année 2016 fut riche.

- l'achèvement de la rue du Milieu, où l'entreprise a rencontré 2 fuites importantes.

- 2 calades ont été renouvelées.

- Mise en service des stations de traitement UV au Vallon de la Fontaine et au bassin du Colombier.

Ce système permet la purification de l'eau potable sans ajout de chlore ou d'eau de javel et garder ainsi, le goût d'une eau de source parfaite.

La protection du périmètre de captage et rapproché du Vallon de la fontaine ainsi que celui du bassin du Colombier par un grillage et un portail d'accès va être réalisé prochainement.

Le gros chantier de cette fin d'année est la création du parking ST-JOSEPH, en bas de la Grand'Rue, par l'entreprise TRON. Souhaité depuis longtemps, cette réalisation a pu se concrétiser grâce à l'appui unique mais important, de la Région PACA dans le cadre du FRAT, avec une subvention de 35.265€.

Après un repos d'un hiver, ce parking sera complété par un enrobé, un traçage pour une trentaine de véhicules légers, une glissière de sécurité en bois, deux lampadaires solaires ainsi qu'un aménagement paysager. L'ensemble sera achevé pour l'été 2017.

Ce chantier a permis de faire d'une pierre deux coups, puisque les matériaux nécessaires ont été pris en réaménageant la piste de champmoutet par la même entreprise, sans coût supplémentaire.

En termes d'équipement, la Commune a fait l'acquisition, en début d'année, d'un micro tracteur équipé d'une lame de déneigement, d'une saleuse, d'un godet et d'un jeu de chaînes.

Ce matériel permettra d'accéder plus facilement dans les rues étroites et difficiles.

Coût de cet équipement : 31.000€ - subventionné par : La Région PACA pour 15 000€ dans le cadre du FSL (Fonds de solidarité local)

Par le Conseil Départemental 04 au titre du Fond Départemental d'appui aux Communes (FODAC), pour 9 760€.

Soit une participation des plus raisonnables pour la Commune pour un tel équipement de : 6 240€.

Les travaux et prévisions 2017, vous seront commentés lors de la cérémonie des Vœux.





# Vie Locale

## ► Débroussaillage

Le débroussaillage : une obligation légale ( article : L322-3 du code forestier )

Quel est l'objectif du Débroussaillage ?

Mettre en sécurité les abords des constructions de toute nature situés dans les bois, forêt, landes maquis garrigues, plantations ou reboisement éloignés de moins de 200 mètres des lisières de ces types de végétation. Cette opération est une obligation légale qui garantit votre sécurité et celle de vos voisins dans les zones à risque. Elle diminue l'intensité du feu, limite aussi la propagation des incendies. Elle facilite le travail des pompiers lors d'interventions

Où nettoyer ? Chez soi

En zone rurale, il est obligatoire de débroussailler autour des installations dans un rayon de 50 m et de 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès à l'habitation. Sont considérées comme installations, les maisons d'habitation, mais aussi l'ensemble des dépendances, de la piscine au cabanon, en passant par les bâtiments à usage industriel, agricole ou bien habitable (occupé ou non), ainsi que ceux où se déroule une activité humaine.

Chez son voisin

Comme le feu ne s'arrête pas aux limites de propriété, si une partie de la parcelle de votre voisin se situe dans la zone que vous devez débroussailler (par exemple à moins de 50 m de votre maison), c'est à vous, en zone rurale, qu'il incombe de la nettoyer si elle ne compte pas d'installations.

Vous devez en faire la demande au propriétaire qui ne peut vous refuser l'accès à sa parcelle à moins d'effectuer lui-même les travaux. Le débroussaillage doit être effectué chaque année avant le 1er juin de préférence et au plus tard le 1er juillet.

En cas de non respect, la commune peut y pourvoir d'office , aux frais du propriétaire ,de plus , celui-ci s'expose à une sanction pénale.



d'euros ce qui consiste à dire qu'une famille de 4 personnes jette chaque année pour 500 euros de nourriture.

En France, nous jetons en moyenne 21% des aliments que nous achetons, ce qui représente 5,6 millions de tonnes de déchets alimentaires par an, soit 89,9 kg par an et par habitant.

Un quart des pertes de produits alimentaires mondiaux serait suffisant pour nourrir les 870 millions de personnes qui meurent de faim dans le monde, soit environ un huitième de la population mondiale qui souffre encore de la faim.

Adoptez les réflexes zéro gaspi

Je vérifie ce qui reste dans mes placards

J'établis une liste de courses

J'achète local et de saison

J'achète plus régulièrement des produits frais

Je cuisine la juste quantité

Le pain, je n'en perds pas une miette !

Je contrôle les dates de péremption

Je conserve correctement les restes

Je consomme rapidement les produits fragiles ou entamés

J'utilise les petits restes dans mes recettes

Je composte mes épluchures pour avoir de belles plantes

Le Pays A3V a mené deux campagnes de mesures du gaspillage alimentaire au collège René Cassin au cours du premier semestre 2016. La direction, l'équipe de cuisine et les élèves ont été mis à contribution. Le gaspillage a été mesuré à toutes les étapes, de la préparation des repas à la consommation par les élèves. Grâce à un enregistrement sur tablette tactile, chaque plateau a été analysé avant un tri des déchets par composante du repas (entrée, plat, accompagnement, dessert). Ces mesures ont ensuite permis de mettre en place différentes actions pour diminuer le gaspillage alimentaire à la cantine. Enfin, diminuer le gaspillage alimentaire, cela passe aussi par la sensibilisation des enfants à l'importance de manger équilibré, de respecter la nourriture et de consommer ce qu'ils prennent sur la ligne de self. Les élèves ont réalisé une vidéo et un magazine sur cette action disponible sur internet.

## ► La Gaspillage alimentaire les bonnes habitudes

Aujourd'hui, dans notre mode de vie, le gaspillage est devenu banal, presque naturel mais il a pourtant de lourdes conséquences au niveau éthique, économique, et environnemental.

Chaque année, les Français jettent 20 kilos d'aliments par personne, dont 7 kilos encore emballés. A l'échelle mondiale, 1 300 milliards de tonnes de produits alimentaires sont gaspillés, soit un tiers de la production totale. De la culture du produit à sa consommation, une quantité importante de nourriture est ainsi perdue .

On ne se rend pas compte mais le gaspillage alimentaire représente un budget extrêmement lourd . En effet, ce gaspillage s'élève à 750 milliards



# La CCAPV, Sources de Lumière

## ► Naissance de la nouvelle Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon, Sources de Lumière »

Visant à transformer et à simplifier le paysage administratif français, la loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », fixe de nouveaux seuils de population pour les communautés de communes, engendrant un redécoupage et un élargissement de leurs périmètres.

Un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a ainsi été arrêté le 3 octobre 2016 par le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Au sud-est du département, les cinq communautés de communes du Moyen Verdon, du Teillon, du Haut Verdon Val d'Allos, de Terres de Lumière, et du Pays d'Entrevaux vont fusionner au 1er janvier 2017 pour former une nouvelle entité : la Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon (CCAPV), Sources de Lumière », dont le siège social sera situé à Saint André les Alpes.

Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupera 41 communes et comptera une population d'environ 11 500 habitants. Représentant le quart de la superficie du département, le territoire sera organisé autour des vallées du Verdon, de sa source au Grand Canyon, de l'Asse, de la Vaire et du Haut Var, avec pour principaux bourgs centres Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Les instances de décision de la nouvelle Communauté de Communes seront mises en place au tout début du mois de janvier 2017, lors des premières réunions du Conseil Communautaire qui comptera 60 membres. La représentation des communes au sein de l'assemblée délibérante variera, en fonction de leur poids démographique, d'un à sept délégués.

Les élus travaillent d'ores et déjà activement pour mettre en place l'organisation la mieux adaptée à ce territoire, avec comme priorité le maintien des services de proximité. En cours de définition, un organigramme provisoire permettra à la nouvelle structure et à ses 140 agents d'être opérationnels dès 1er janvier 2017.

Sur l'année 2017, la CCAPV se substituera aux cinq communautés de communes pour l'exercice des compétences obligatoires que sont le développement économique, l'aménagement de l'espace et la gestion des déchets. Les élus disposent en revanche d'un délai d'un an à compter du 1er janvier pour choisir les compétences optionnelles (écoles, habitat, sentiers de randonnée...), et de deux ans maximum pour les compétences facultatives (voirie, éclairage public, petite enfance...), qui seront gérées par le nouvel EPCI ou rendues aux communes.

Les taux d'imposition varient actuellement d'une intercommunalité à l'autre en fonction des compétences exercées et des actions réalisées. A partir de 2017, un taux d'imposition moyen par taxe (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises) sera fixé en fonction des besoins de financement de la nouvelle intercommunalité. Afin d'atténuer les écarts entre les niveaux d'imposition actuels, les élus s'orientent vers la possibilité de lisser la variation, à la hausse ou à la baisse, en l'étalant sur douze années. Les taux d'imposition devront être déterminés à terme au regard des compétences effectivement exercées par le nouvel établissement.

L'année 2017 sera une année de transition importante pour construire les bases solides du projet de territoire à l'échelle de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Sources de Lumière.

## ► Le PLUi »

« Lancement du PLUi » pour la Communauté de Communes du Moyen Verdon

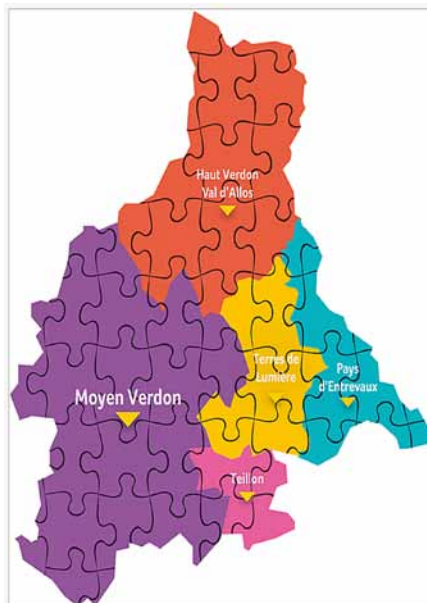
Les 19 communes de la communauté de communes du Moyen Verdon se sont engagées, en 2016, dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

### Qu'est-ce qu'un PLUi ?

- Un outil réglementaire unique applicable à l'ensemble du territoire.
- Un outil de gestion commune aux Mairies qui définit les grandes orientations en matière d'aménagement, de développement du territoire et de l'habitat à l'horizon 2030.

### De quoi est-il composé ?

Le PLUi est composé d'un diagnostic territorial, d'un plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et d'un règlement.



### Où en sommes-nous ?

La communauté de communes du Moyen Verdon avec l'accompagnement du Bureau d'études Cittanova ont démarré la première phase de diagnostic. Cette première phase relève l'état initial et l'évolution du territoire en termes d'urbanisme, environnement, paysage, économie, démographie, etc.

### Un projet concerté avec la population et les élus.

Tout au long de cette procédure, des phases de concertation avec la population, les associations, le Parc Naturel Régional, les entreprises ou encore les services de l'État seront menées, afin d'aboutir à un projet partagé et construit avec les acteurs du territoire. Cette concertation prendra plusieurs formes, parmi lesquelles une exposition itinérante dans les mairies, des réunions publiques, des ateliers participatifs avec la population, mais aussi un projet pédagogique avec les effectifs scolaires ou la réalisation d'un reportage vidéo.

Vous serez informés en amont de chacun de ces moments, sur les dates et les modalités de la concertation ou de la mise à disposition de documents. Un cahier de concertation est déjà disponible dans chacune des mairies, pour y consigner vos remarques, suggestions et questions à propos du PLUi.



# Vie Solidaire

## ► Mieux Trier, une action solidaire

### Trions plus, trions mieux – Rappel des consignes de tri

Aujourd'hui, chaque habitant du département produit environ 430 kg de déchets par an (hors déchetterie). En 2014, chacun d'entre nous a trié environ 80 kg de déchets recyclables : verre, papier et emballages. Ces chiffres augmentent de manière régulière au fil des ans et nous pouvons nous en féliciter.

Cependant, nous pouvons encore nous améliorer. Le tri sélectif a des impacts environnementaux (économie d'énergie et de matières premières non renouvelables), économiques (limitation des coûts de traitement en centre d'enfouissement) et sociaux (création d'emplois dans les centres de tri par exemple).

Pour améliorer la qualité du tri et réduire les erreurs qui coûtent cher à la collectivité, il est important de rappeler les règles de tri telles qu'elles apparaissent dans l'illustration suivante.

### Des erreurs de tri à éviter : tous les plastiques ne vont pas dans le bac jaune

C'est souvent lorsque l'on veut bien faire, ou parce que l'on trouve logique de déposer tel ou tel déchet dans une poubelle de tri, que l'on est amené à faire des erreurs.

Or, les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité et ont un impact sur notre redevance. Afin de les connaître, et de les éviter, voici une présentation des erreurs de tri les plus fréquentes. Elles concernent principalement les déchets en plastique qui sont jetés dans la poubelle jaune, comme par exemple :

#### - Le sac en plastique.

La plupart d'entre nous stockons nos emballages recyclables dans un sac plastique pour les rapporter plus facilement jusqu'aux bacs de tri. Ce sac ne doit pas être mis dans le bac jaune, mais seulement les déchets recyclables qu'il contient. En effet, aucun sac plastique n'est recyclable à ce jour.

#### - Les films en plastique.

On revient des courses, on commence le rangement de nos achats et on se retrouve vite envahi par une multitude de films plastiques : lot de boîtes de conserve, pack de bouteilles d'eau, paquet de rouleaux toilette... Tous ces films représentent un volume important, et on serait tenté de les mettre dans le bac de tri. Surtout pas ! Ces films ne se recyclent pas. Il faut donc les jeter dans les poubelles grises.

#### - Les pots en plastique.

Qu'il s'agisse du pot de yaourt ou du pot de crème fraîche, aucun pot en plastique ne se recycle aujourd'hui ! Ils sont à mettre avec les ordures ménagères dans la poubelle grise.

Le pot de yaourt en verre, quant à lui, se recycle : il doit être déposé dans les colonnes verre, avec les bouteilles et bocaux en verre.

#### - Les barquettes de viande.

Les barquettes de viande ou de poisson en polystyrène sont des emballages mais ne se recyclent pas. Elles sont à jeter avec les ordures ménagères dans la poubelle grise.

Ce qu'il faut retenir

Pour l'heure, parmi les emballages en plastique, seuls les bouteilles et flacons sont recyclés. Tous les autres déchets (pots de yaourts, emballages, sacs et autres barquettes en plastique, etc.) doivent être

déposés dans la poubelle traditionnelle car à ce jour, leur recyclage n'est pas économiquement viable ou réalisable sur le plan technique. Le mauvais tri des emballages en plastique est l'erreur qui revient le plus souvent parmi les déchets qui sont jetés dans le bac jaune alors qu'ils ne devraient pas y être... et souvent, c'est en voulant bien faire que nous la commettons.



### Les autres déchets sont à apporter en déchetterie :



	BARRÈME 04 92 31 68 51		CASTELLANE 04 92 83 39 21		LA MURE-ARGENS 04 92 83 07 48	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		13h00 - 17h30		13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Mardi				13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Mercredi		13h30 - 17h30		13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Jeudi	9h00 - 12h00			13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Vendredi				13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30

# Activités artisanales et coordonnées

## Blanc Matériaux

le Pré de Dancilly, 04170 La Mure Argens  
Matériaux De Construction  
Tél : .04 92 89 14 01  
Fax : .04 92 83 51 06

## Bleu d'Argens

Adresse : Le village d'argens 04170 La Mure Argens  
Courriel : info@bleudargens.fr  
Site : www.bleudargens.fr  
Tel : 04 92 89 09 22  
Mobile : 06 87 22 16 45

## Bernard Christophe Maçonnerie

rte Allos, 04170 La Mure Argens  
Entreprises De Maçonnerie  
Tél : . 04 92 83 03 77  
Mobile : .06 85 08 04 48

## Allo Angkor Nems

pl Eglise, 04170 La Mure Argens  
Restaurants  
Mobile : 06 18 47 27 64

## Bernard Sébastien Travaux Publics

Le village, 04170 La Mure Argens  
Assainissement  
Tél : .04 92 83 36 95  
Mobile : .06 83 41 95 82

## Transport Brun et Chaillan

04170 La Mure Argens  
Tel: 04 92 83 34 18  
09 60 00 42 62

Dom'Eclair (EURL) Electricité Générale  
Res Gounelles rte Allos, 04170 La Mure Argens  
Mobile : 06 74 84 77 23

## Alpes Peinture isolation extérieure, peintures

04170 La Mure Argens  
Mobile: 06 78 25 47 77

Madame ROUBAUD Virginie  
Assistante maternelle  
Le Plan – Pré Dancilly  
04170 LA MURE-ARGENS  
Tél. : 04 92 83 24 51/  
Mobile: 06 78 25 47 77

## Laugier Lionel plomberie électricité

04170 La Mure Argens  
Mobile: 06 76 86 28 19

## Les commerçant ambulants

Duo Pizza	Mini Mag
est présent sur la place de Clastre chaque jeudi à partir de 18 h	l'épicier ambulant qui ouvre son fourgon chaque mercredi vers 12 heures place de Clastre.

## See Verdon Boissons

rte Allos, 04170 La Mure Argens  
Boissons (Fabrication, Gros)  
Tél : 04 92 89 08 47  
Tél : 04 92 89 19 54

## Coordonnées et permanence de la Mairie

Tel : 04 92 89 10 72  
Adresse :  
Mairie de la Mure Argens  
Le Village  
04170 La Mure Argens  
Heures d'ouverture :  
le lundi mardi , jeudi , de 8 h à 17 h vendredi de 8 h à 16 h .  
courriel: mairielamureargens@gmail.com  
espace internet : la-mure-argens.com  
Permanence du Maire :  
mercredi de 9h30 à 12 h (sur rendez-vous)

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE NOCES ET BANQUETS (occupation de 3 jours) :

- Demandeur habitant la Commune : 100 €
- Demandeur extérieur à la Commune : 200 €

## OCCUPATION POUR 24 HEURES :

- Demandeur habitant le Village : 50 €
- Demandeur extérieur à la Commune : 100 €

ASSOCIATIONS: Gratuit

## OCCUPATION POUR STAGES : 20 € par jour

Toutes informations complémentaires doivent être demandées à la Mairie : par COURRIEL ou téléphone 04 92 89 10 72